



201-700, boul. du Carrefour
Gatineau QC J8T 0H3
Téléphone : (819) 663-9294
Télécopieur : (819) 663-0084

Le présent addenda doit être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels.

Tous les soumissionnaires devront eux-mêmes s'assurer que les addendas sont inscrits sur la formule de soumission et que les coûts modifiés par ces addendas sont inclus dans les coûts de soumission.

Le présent **addenda**, comportant 4 pages (incluant les annexes) modifie les documents de soumission de la façon suivante :

PARTIE 1 : GÉNÉRALE

1.1 QUESTIONS :

1. Est-ce possible de valider l'information suivante :
Au point 4.01 Garantie de soumission, de la Régie, il est mentionné que nous devons accompagner notre soumission d'une garantie de soumission équivalente à 50% de notre prix soumis. Est-ce possible de valider que le pourcentage souhaité est bien de 50%. Nous aimerions valider puisqu'il est très rare que nous émettions des cautionnements de soumission de cette équivalence.

Réponse : Il s'agit d'une erreur de notre part, le soumissionnaire doit accompagner sa soumission d'une garantie de soumission équivalant à DIX POUR CENT (10%) du prix proposé dans sa Soumission. Voir les copies corrigées de la Régie et du Formulaire de soumission.

PARTIE 2 : MÉCANIQUE

2.1 QUESTIONS :

1. En faisant référence au plan mécanique M-580, il est stipulé comme quoi des dormants de 150mm x 150mm x 1200 mm doivent être installés sous les supports de conduits. Nous considérons comme quoi ces dormants seront des 6po x 6po x 48po en bois, couchés sur la toiture à membrane existante. Serait-il possible SVP de préciser l'ancrage de ces dormants à la toiture existante ainsi que la couverture attendue une fois le dormant installé?

Réponse : Aucun dormant requis. Prévoir des bases de support tel que Ecofoot Quickframe 120 ou équivalent. Voir détail révisé en annexe.

2.2 DEMANDE D'ÉQUIVALENCE :

1. RGCV demande l'équivalence de l'unité de traitement d'air pour un produit AAON

Réponse : Le produit de AAON proposé n'est pas considéré comme équivalent. Les températures d'opération et la redondance des équipements ne sont pas équivalentes aux équipements dans les documents d'appel d'offres.

PARTIE 3 : STRUCTURE

3.1 QUESTIONS :

1. En lien avec la réponse 3.1.2 de l'addenda 1, vous ne pouvez pas émettre des plans de structure qui ne fonctionnent même pas avec les équipements spécifiés en mécanique. Il faut au minimum que les dimensions de la dalle/clôture au plan fonctionnent avec ce qui est spécifié en mécanique. Si l'entrepreneur décide d'aller avec des équipements autres que ceux spécifiés, à ce moment il devra confirmer les dimensions. Sinon, ce n'est pas un appel d'offres qui est équitable puisque ça l'affecte plusieurs corps de métier (excavation, béton, clôture et mécanique) qui ne travaille pas avec les mêmes informations.

Réponse : Voir la vue en plan de la dalle en annexe.

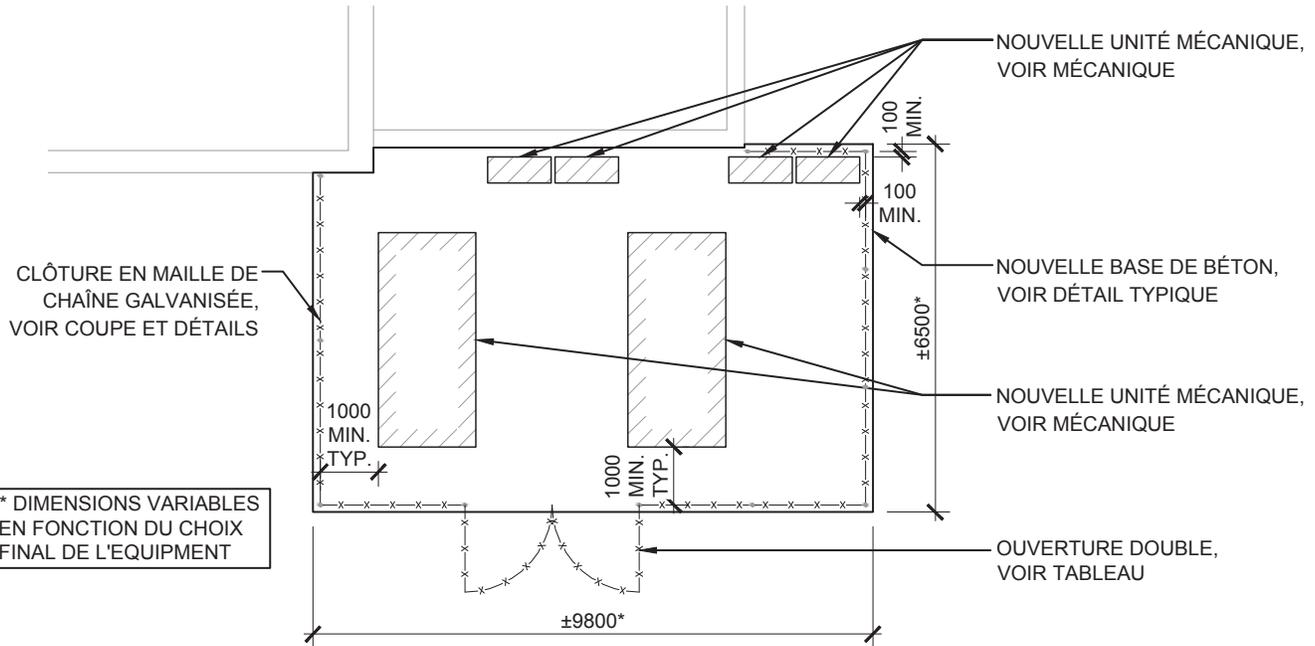
- FIN DE L'ADDENDA -

Préparé par :


Alexandre Lécuyer, ing.



Ce document ne doit pas être
utilisé à des fins de construction



1	2024/12/06	ÉMIS POUR ADD-02	PS
No.	Date	Description	Par

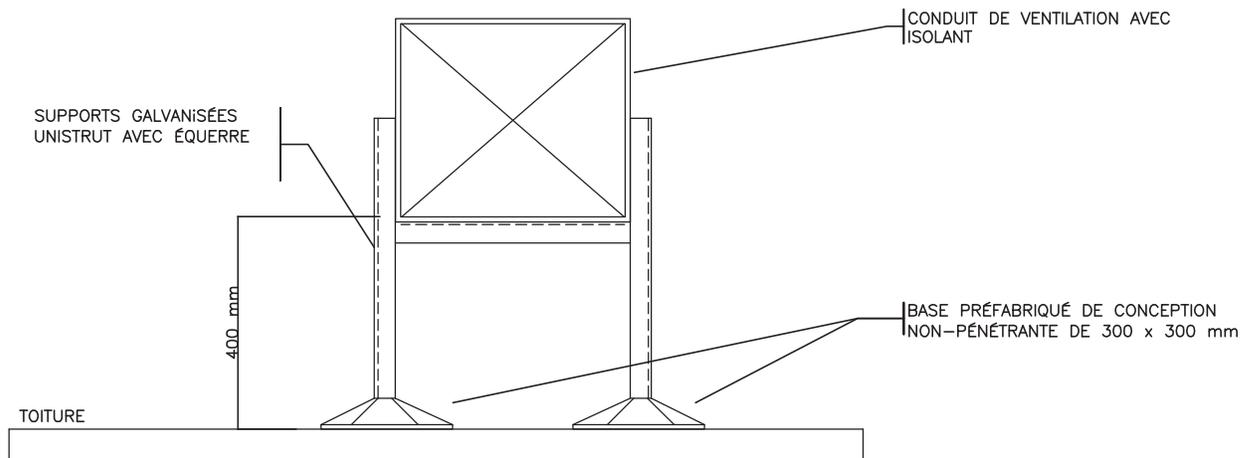
INGÉNIEUR: G005972 SCEAU :



TITRE DU DESSIN:

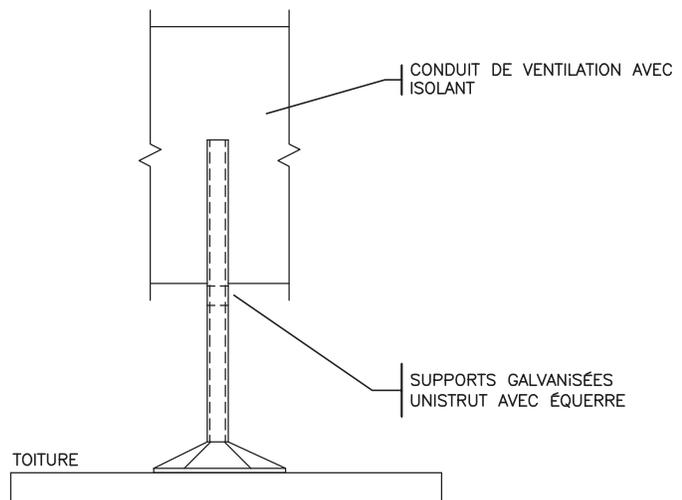
VUE EN PLAN -
DALLE ÉQUIPMENT

DESSINÉ: P. STAIRS	ÉCHELLE: 1:100
CONÇU PAR: J. VIENNEAU, ing.	DATE: 2024/12/06
VÉRIFIÉ PAR: J. VIENNEAU, ing.	PROJET No: G005972
FEUILLE No: 1 OF 1	DESSIN No: ADD-02



NOTES:

- SUPPORT PRÉFABRIQUER. INSTALLATION SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRIQUANT.
- RÉFÉRER AU DEVIS POUR L'ISOLATION DES CONDUITS DE VENTILATION INSTALLÉS À L'EXTÉRIEUR (DEVIS SECTION 233113).



DÉTAILS DES CONDUITS À L'EXTÉRIEUR (TOIT)